

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.33

Vente de la parcelle KL n° 97 partie sise lieudit « Chêne Vert »

Par délibérations en date des 24 avril 2023 et 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé la vente à Val de Garonne Agglomération, (VGA), de la parcelle KL 97.

Le passage du géomètre afin de retrouver/réimplanter les bornes sur cette parcelle, a révélé un empiètement d'environ 16 m² sur ladite parcelle par le propriétaire de la parcelle KM 35 contigüe (cf. plan ci-dessous).



Il convient donc de régulariser cet empiètement par une division de la parcelle KL 97 en deux nouvelles parcelles cadastrales d'environ 2 044 m² et 16 m². VGA n'achèterait que la nouvelle parcelle d'environ 2 044 m², le reste de la parcelle d'environ 16 m² serait vendu au propriétaire voisin.

La superficie exacte à céder sera définie par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

La valeur vénale libre de toute occupation de cette parcelle a été valablement fixée à 10 € le mètre carré par le service des domaines dans son avis n° 2023-47157-98080 en date du 15 janvier 2024.

Afin de régulariser cet état de fait, il est proposé de vendre à la SAS ARICI, propriétaire de la parcelle contigüe, l'emprise de l'empiètement au prix de 10 euros le mètre carré conformément à l'avis des domaines.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de vendre à la SAS ARICI, domiciliée 83 Avenue des Martyrs de la Résistance - 47200 MARMANDE, une partie de la parcelle KL 97 pour une superficie d'environ 16 m² au prix de 10 euros le mètre carré conformément à l'avis des domaines
- Dit** que la surface exacte à céder sera définie par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune, sise à MARMANDE, en collaboration avec Maître BLAJAN Frédéric, notaire de l'acquéreur, sis à NERAC
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024..

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

